

## COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



### Feuille de route 2022 de la Commission thématique interfilières « agricole et agro-alimentaire internationale »

En application du Plan stratégique 2018-2022 gouvernemental pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et produits bio-sourcés<sup>1</sup>, issu des Etats généraux de l'alimentation (EGA), le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères ont présidé en juillet 2018 une première réunion préfigurant la Commission thématique inter-filières agricoles et agro-alimentaires internationale dont l'animation a été confiée à FranceAgriMer.

La Commission a été formalisée au sein de la nouvelle gouvernance de FranceAgriMer le 19 août 2019 via un arrêté fixant sa composition. Elle est présidée par Monsieur Jean-François LOISEAU, Fédérateur à l'export pour l'agro-alimentaire, président d'INTERCEREALES et de la coopérative AXEREAL ; Monsieur Thierry MEYER, président d'INAPORC et directeur de la filière porc du groupe BIGARD, en assure la vice-présidence.

Elle réunit l'ensemble des interprofessions ou fédérations professionnelles agricoles, les différents ministères en charge de ces sujets (agriculture et alimentation ; Europe et affaires étrangères ; économie, finances et relance), une représentation des Régions, ainsi que les principaux opérateurs de l'Etat (Business France) ou les organismes privés d'accompagnement (SOPEXA, OSCI) avec pour objectif de concrétiser le souhait exprimé lors des EGA de développer une « équipe de France agro à l'international ».

Afin de réunir les conditions favorables à l'échange et à la collaboration entre les acteurs ainsi qu'à la mise en place d'actions concrètes et d'outils efficaces, la commission fonctionne en sous-groupes. Elle a vocation à se réunir en session plénière pour faire le bilan des actions conduites et orienter les travaux à venir dans le cadre d'une feuille de route partagée.

Le bilan de la feuille de route 2021 a été présenté le 2 décembre 2021 en réunion plénière de la CTI internationale. Au vu de ce bilan et des échanges lors de cette réunion, de nouvelles orientations sont proposées pour la période 2022 :

---

<sup>1</sup> <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-strategique-export-2018-2022>

## 1. Accompagner les entreprises dans la durée

Dans l'objectif de sensibiliser les entreprises sur les opportunités à l'export mais également de les guider dans leurs démarches (choix des pays cibles, moyens à mettre en œuvre, outils publics à mobiliser, etc.) et de les amener à proposer une offre adaptée à la demande des clients et des partenaires à l'international, les travaux de la Commission internationale consisteront en 2022 à :

- Prioriser, produire et restituer des études pour conforter et développer les marchés, avec un effort particulier sur les outils de restitutions pour assurer aux opérateurs un accès élargi et gratuit à des informations d'intelligence économique<sup>2</sup> ;
- Suivre le déploiement de la "boîte à outils" collective vers les pays dits matures : Allemagne, Belgique, Chine, Espagne, Etats-Unis, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse<sup>3</sup> ;
- Mobiliser les acteurs et opérateurs sur les pays à opportunités commerciales (Arabie saoudite, Côte d'Ivoire, Emirats arabes unis, Mexique, Singapour) pour faciliter l'émergence d'une offre française adaptée<sup>4</sup> ;
- Poursuivre la réflexion stratégique sur la diversification de nos débouchés pour certaines filières<sup>5</sup> ;
- Poursuivre les échanges réguliers entre administrations et professionnels, afin d'obtenir une meilleure compréhension et utilisation des outils publics d'assurance-crédit export dans le secteur agricole et agroalimentaire, et organiser une réunion d'information sur l'ensemble des outils publics de financement et de soutien à l'export pouvant bénéficier aux entreprises du secteur<sup>6</sup> ;
- Disposer d'un retour d'expérience des dispositifs « chèques relance export » mis en place dans le cadre du plan de relance et « chèque relance export agro » mis en place à titre exceptionnel dans le contexte de la crise covid-19 pour réduire les coûts de projection à l'international des entreprises dans le cadre d'opérations collectives en vue d'apprécier l'impact<sup>7</sup> ;
- Poursuivre et amplifier la communication sur l'exportation collaborative et suivre et valoriser les projets d'exportation collaborative bénéficiant de dispositifs financiers publics, tant au niveau national que régional<sup>8</sup> ;
- Communiquer régulièrement sur les travaux de la Commission thématique inter-filières agricoles et agro-alimentaires internationale à l'aide d'une lettre d'information adressée régulièrement à l'ensemble des participants<sup>9</sup>.

---

<sup>2</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI et le Copil "Taste France" en lien avec Business France et Sopexa

<sup>3</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI et le Copil "Taste France" en lien avec Business France

<sup>4</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI, en lien avec Business France et les CAA des zones ciblées

<sup>5</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI

<sup>6</sup> Echanges avec les filières agricoles / agroalimentaires par FAM en lien avec la DGPE et la DG Trésor

<sup>7</sup> Suivi assuré par Business France

<sup>8</sup> Retour d'expérience assuré par la DGPE

<sup>9</sup> Rédaction et transmission de la lettre par FranceAgriMer

## 2. Ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l'accès aux marchés existants

Dans un objectif d'ouverture, de maintien ou d'amélioration des conditions d'accès aux marchés internationaux pour nos entreprises et nos produits agricoles et agroalimentaires en mobilisant l'ensemble des acteurs et des réseaux, les travaux de la CTI internationale porteront en 2022 sur :

- Poursuivre le portage à haut niveau, à travers la diplomatie économique, des dossiers agricoles et agroalimentaires les plus structurants et sensibles<sup>10</sup> ;
- En matière de compétitivité à l'export, notamment logistique :
  - dégager du diagnostic sur la dégradation du solde commercial des pistes de travail pour améliorer la compétitivité à l'exportation<sup>11</sup> ;
  - assurer un retour d'expérience de la nouvelle gouvernance interministérielle de la logistique et des dispositifs de crise mis en place (cellule de crise hebdomadaire de la DGITM de suivi de la chaîne agro-alimentaire, coordination MAA-MEFR-Ministère du transport sur le fonctionnement de la chaîne alimentaire), pour une meilleure prise en compte des besoins des filières agricoles et agroalimentaires<sup>12</sup> ;
  - poursuivre les travaux sur les problématiques d'exportation à partir des ports français et renforcer les liens entre les acteurs afin de mettre en place un dialogue entre les compagnies maritimes et exportateurs français<sup>13</sup> ;
  - faire partir un train test de la France vers la Chine<sup>14</sup> ;
- En matière d'accès au marché :
  - Poursuivre l'accompagnement des filières dans le cadre du Brexit, notamment pour préparer les opérateurs aux échéances de certification (signature électronique et utilisation de TRACES NT)<sup>15</sup> ;
  - Informer du suivi et de l'impact des accords de libre-échange entre l'UE et certains pays tiers, notamment ceux qui sont méconnus des acteurs français, afin d'identifier les impacts de ces accords et accompagner les entreprises pour mieux tirer profit des ouvertures de marchés<sup>16</sup> ;
  - Informer, concerter et orienter les entreprises vis à vis de l'application de réglementations ayant un impact sur le commerce international. Par exemple, décrets chinois n°248 et 249 touchant notamment à l'enregistrement des entreprises exportatrices agroalimentaires et loi fédérale russe 345-FZ du 2 juillet 2021 concernant l'étiquetage des vins et spiritueux<sup>17</sup> ;

---

<sup>10</sup> Travaux portés par le MEAE et le MAA en lien avec les opérateurs et les filières

<sup>11</sup> Travaux suivis par un GT de la CTI

<sup>12</sup> Retour d'expérience assuré par la DGPE/DMEA

<sup>13</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « logistique portuaire »

<sup>14</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Routes de la Soie » de la CTI

<sup>15</sup> Travaux suivis par la Cellule Brexit de FAM en lien avec le CAA basé à Londres et la DGAL

<sup>16</sup> Suivis des accords APE et retours par la DGPE

<sup>17</sup> Travaux suivis par un Groupe de travail dédié en coordination avec le Groupe de Travail « SPS » de la CTI

- Et plus particulièrement dans le domaine sanitaire et phytosanitaire :
  - Poursuivre et renforcer le dispositif de priorisation des dossiers sanitaires et phytosanitaires (SPS) et renforcer le partage d'informations sur l'avancement des dossiers SPS<sup>18</sup> ;
  - Mettre en œuvre la méthode de travail standardisée concernant la gestion des exigences de certains pays tiers sur les maladies non réglementées ou émergentes dans le domaine végétal. Consolider les retours des professionnels sur les couples maladies/pays/produits et arrêter la liste des actions prioritaires proposées par les interprofessions<sup>19</sup> ;
  - Suivre l'impact sur les exportations de la Loi sur la Santé Animale, notamment l'impact des maladies nouvellement règlementées, des maladies sous-catégorisées et des maladies délistées par rapport à la réglementation précédente<sup>20</sup> ;
  - Mettre en œuvre par les différents acteurs du SPS les recommandations du GT « Agréments » élaborées en 2021 en vue d'améliorer la préparation des négociations sur le volet agrément et établir un bilan comparatif du délai d'instruction des agréments des autres pays européens<sup>21</sup> ;

### **3. Promouvoir les produits, l'expertise et les savoir-faire français**

Dans l'objectif de renforcer et de moderniser l'image de nos produits agricoles et agroalimentaires et de développer une présence française plus large à l'international, les travaux de la Commission internationale porteront en 2022 sur :

- Promouvoir l'offre française via des déplacements de délégations ministérielles intégrant des responsables d'entreprises exportatrices dans le cadre d'évènements prioritaires à identifier (ex : salons internationaux)<sup>22</sup> ;
- Contribuer à favoriser l'appropriation des professionnels et des régions de la marque « Taste France » dans le monde et amplifier son déploiement via notamment l'alimentation et l'utilisation des outils digitaux BtoB et BtoC<sup>23</sup> ;
- Promouvoir nos savoir-faire grâce à la coopération et l'expertise technique internationale dans le cadre des actions de coopération menées par les administrations et les filières<sup>24</sup>.

---

<sup>18</sup> Travaux suivis par les Comités SPS de FAM en lien avec la DGAL

<sup>19</sup> Travaux suivis par un Groupe de travail dédié en coordination avec le Groupe de Travail « SPS » de la CTI

<sup>20</sup> Travaux suivis par un Groupe de travail dédié en coordination avec le Groupe de Travail « SPS » de la CTI

<sup>21</sup> Travaux à mettre en œuvre par DGAL et services déconcentrés, CAA et FAM

<sup>22</sup> Travaux portés par le MEAE et le MAA en lien avec les opérateurs et les filières

<sup>23</sup> Travaux portés par le Copil « Taste France »

<sup>24</sup> Travaux suivis par le Comité d'appui à la coopération institutionnelle de la CTI